



République Française
Département Ille et Vilaine

Compte Rendu du Conseil Municipal Séance du 19/05/2016

L'an 2016 et le 19 Mai à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de TIREL Bernard Maire.

M. TIREL Bernard, Maire, Mmes : COUDRAIS Marie-Laure, DAVID Françoise, GERARD Séverine, LACOSTE Tatiana, ROUXEL Isabelle, MM : BAUDU Jérôme, BURET Sylvain, CHAUVIN David, CLAVIER Pierric, LEBRETON Angéli, PABOEUF Patrick..

ROY Juliette donne pouvoir à GERARD Séverine. LEDUC Eric donne pouvoir à COUDRAIS Marie-Laure. FONTAINE Nicolas.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 12

Date de la convocation : 13/05/2016

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de RENNES

le : 26/05/2016

Secrétaire de séance : PABOEUF Patrick.

OBJET DE LA DELIBERATION :

SERVICE PERISCOLAIRE - ORGANISATION ET TARIFS 2016-2017

Le Maire expose au Conseil Municipal l'organisation et les tarifs 2016-2017 du service périscolaire proposés par la commission des affaires scolaires :

EMPLOI DU TEMPS

	Garderie		Temps scolaire			Temps scolaire			Garderie
Lundi	7h15	8h20	8h30	12h00	Cantine	13h30	14h30	TAP 16h00	18h45
Mardi	7h15	8h20	8h30	12h00	Cantine	13h30		16h00	18h45
Mercredi	7h15	8h20	8h30	11h45	Garderie	11h45 à 13h30			
Jeudi	7h15	8h20	8h30	12h00	Cantine	13h30		16h00	18h45
Vendredi	7h15	8h20	8h30	12h00	Cantine	13h30	14h30	TAP 16h00	18h45

TARIFS DES SERVICES

GARDERIE MUNICIPALE

Mercredi midi 11h45 à 13h30 3.45 € forfait (idem que 2015-2016)

Matin 7h15 à 8h20 et soir 16h00 à 18h45 (idem que 2015-2016)

- 20h 2.30 €
- + 21h à 40h 2.20 €
- + 41h à 60h 2.10 €
- + 61h à 80h 2.00 €
- + 81h 1.90 €

Tarif à l'heure et par foyer

après 18h45 2 € par demi-heure supplémentaire entamée

RESTAURATION MUNICIPALE

Repas enfant	3.85 €
Repas majoré	5.85 €
Repas adulte	5.85 €
Repas personnel communal*	4.85 €

(* chantier d'insertion, personnel temporaire...)

Les contrats de Restoria (fournisseur des repas en liaison froide) et de l'APADD (mise à disposition de personnel à 16.89 € de l'heure) seront reconduits pour 2016-2017.

TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE

25 € par an et pour les enfants de TPS-PS-MS

30 € par an et pour les enfants de GS au CM2

(Au prorata pour les inscriptions arrivant en cours d'année et par cycle(5))

(idem que 2015-2016)

INTERVENANTS TAP

INTERVENANTS	PERIODE - LIEU Hors vacances scolaires	TARIFS	ATELIERS
Office des sports de Pipriac Maure de Bretagne	Les lundis Salle Picasso	le tarif sera confirmé dans la convention (en attente)	Atelier collectif et sportif
JA de Pléchatel	Les vendredis Salle Picasso	le tarif sera confirmé dans la convention (en attente)	Atelier collectif et sportif
Espace culturel	Les vendredis Bibliothèque	bénévoles	Découverte du monde
Cardon Jean Jacques	Les lundis et vendredis Salle Renoir	30 € la séance	Lundi : découverte musicale Vendredi : art plastique
Picard Eva	Les lundis et vendredis Salle Renoir	Employée communale	Lundi : atelier bricolage Vendredi : atelier découverte
Kobsch Laurianne	Les lundis et vendredis	Employée communale	accompagnatrice
Breger Anne-Claire	Les lundis et vendredis Ecole	Employée communale	Temps d'éveil
Danet Françoise	Les lundis et vendredis Ecole	Employée communale	Temps d'éveil
Bouget Milène	Les lundis et vendredis	Employée communale	accompagnatrice
Prestataire APADD	Les lundis et vendredis	16.86 € de l'heure	accompagnateur TAP + intervention sur la cantine

TPS - PS - MS	37
GS	12
CP	9
CE1	13
CE2	15
CM1	17
CM2	12
Prévisions	115

Tous les enfants de l'école de Notre Dame de Montserrat peuvent participer au TAP, inscription obligatoire en mairie.

Les élèves seront répartis en 7 groupes sur les différents ateliers (voir tableau ci-dessus).

Un règlement périscolaire a été établi par la commission et sera transmis aux parents lors des inscriptions.

Des conventions seront faites entre les intervenants et la mairie pour la période concernée. En plus du tarif de la séance, la mairie prévoit de rémunérer la présence des intervenants lors des réunions de bilan de fin période, soit 10 € la réunion, un état de présence sera mis en place et les intervenants pourront ajouter les 10 € sur leurs factures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- accepte l'organisation et les tarifs pour 2016-2017.
- autorise M. le Maire à signer les conventions et à inscrire au budget les crédits nécessaires.

OBJET DE LA DELIBERATION :

RYTHMES SCOLAIRES - AIDE FINANCIERE DU DEPARTEMENT POUR 2015-2016

M. le Maire informe le Conseil municipal de la décision prise par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine d'apporter un soutien financier aux communes de moins de 2000 habitants pour accompagner la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Cet appui financier se traduit par une dotation de 25€ par élève résidant à Saint Malo de Phily et fréquentant une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme à Saint Malo de Phily ou ailleurs.

M. le Maire rappelle que 172 élèves résidants à Saint Malo de Phily sont scolarisés dans une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme pour l'année scolaire 2015-2016.

Répartition des élèves scolarisés en école primaire engagée dans la réforme par commune de scolarisation, liste transmise le 24 septembre 2015 par le Rectorat d'Académie :

ECOLES PUBLIQUES	38	ECOLES PRIVÉES	134
BAIN-DE-BRETAGNE	3	BAIN-DE-BRETAGNE	3
BRUZ	2	BOURGBARRE	2
GUIGNEN	3	GUIGNEN	1
GUIPRY	7	GUIPRY	9
LOHEAC	2	PLECHATEL	8
MESSAC	2	SAINT-MALO-DE-PHILY	111
PLECHATEL	10		
POLIGNE	2		
SAINT-GANTON	4		
SAINT-SENOUX	3		

M. le Maire propose donc au Conseil municipal de solliciter une aide de 4 300.00 € (nombre d'élèves scolarisés en école primaire engagée dans la réforme * 25 €) auprès du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter une aide de 4 300.00 € auprès du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. L'aide sera versée directement aux communes de scolarisation.

OBJET DE LA DELIBERATION :

RH - CREATION POSTE

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de nouveaux besoins au service technique de la commune, il convient de renforcer les effectifs.

Le Maire propose à Conseil Municipal :

La création de l'emploi suivant à compter du 1^{ère} septembre 2016 :

EMPLOI	GRADE	TC - TNC	TEMPS TRAVAIL HEBDO	PERSONNEL RECRUTÉ
Agent des interventions technique polyvalent en milieu rural	Adjoint technique 1 ^{ère} classe Catégorie C (échelon selon l'ancienneté à déterminer en fonction des états de services antérieurs)	TC	35 h	ROUAUD Grégory, (actuellement en CDD de remplacement), inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'adjoint technique 1 ^{ère} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des emplois,

décide :

- d'adopter la proposition du Maire.
- de modifier ainsi le tableau des effectifs et d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

OBJET DE LA DELIBERATION :

FINANCES - DECISION MODIFICATIVE

M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être prise afin de régulariser divers comptes.

Après délibération, le Conseil décide de la modification suivante :

DM 01 BUDGET COMMUNE

217 - BUDGET COMMUNE 2016			
Article (chapitre) - Opération	Montant	Article (chapitre) - Opération	Montant
DI 041 - 21318 autres bâtiments Opérations patrimoniales	+ 3 125.08 €	RI 041 - 2315 inst., mat. Et out. Technique Opérations patrimoniales	+ 3 125.08 €
DI 21318 - 10 autres bâtiments Opérations « Salle Renoir »	- 3 125.08 €	RI 2315 - 10 inst., mat. Et out. Technique Opérations « Salle Renoir »	- 3 125.08 €

- crédit insuffisant sur le compte 014-21318 et 014-2315.

OBJET DE LA DELIBERATION :**VOIRIE - TRAVAUX RESEAUX EAUX PLUVIALES RUE EMILE BERNARD**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été demandé à l'entreprise Gauthier Régis concernant des travaux sur le réseaux d'eaux pluviales (changement de buses) rue Emile Bernard. Le devis s'élève à 15 245.60 € TH.

Après délibération, le Conseil accepte le devis et autorise le Maire à signer ce dernier.

OBJET DE LA DELIBERATION :**BATIMENTS - TRAVAUX POURTOUR AU VESTIAIRE DE FOOT**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs devis ont été demandés concernant les travaux du pourtour du vestiaire de foot.

Gauthier Régis	4 927.00 € TH	enrobé
Gauthier Régis	8 087.20 € TH	béton
Buret Maçonnerie	9 011.00 € TH	béton

Après délibération, le Conseil retient le devis de l'entreprise Gauthier Régis en enrobé pour un montant de 4 927.00 € HT et autorise le Maire à signer ce dernier.

OBJET DE LA DELIBERATION :**SERVICE TECHNIQUE - ACHAT REMORQUE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acheter une remorque pour le service technique.

Après délibération, le Conseil propose un budget de 5 000.00 € HT pour l'acquisition d'une remorque et autorise le Maire à signer tous les documents de ladite affaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/05/2016
Le Maire
Bernard TIREL